Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_320-DE

Délibération n° 2026.320

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 9 novembre 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi 9 Novembre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – Dominique BOSSERAY – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – Pascal DALLÉ – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Benoît Du PORTAL – Marylène FEVRIER – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Nombre de Conseillers Communautaires :	
En exercice :	58
Présents :	52
Pouvoirs :	2
Votants :	54

Date de la convocation : 3 novembre 2026

Date d'Affichage : 10 novembre 2026

Vote :	
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	3

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Anne PERRIN
Olivier POSTE a donné pouvoir à Roger BUFFET

Isabelle RICHARD est représentée par Marylène FEVRIER, sa suppléante

Étaient excusés :

Hubert COUASNON – Christian GALLE – Mattéo GENAR – Olivier POSTE – Jean-Louis QUILLIOT, Isabelle RICHARD – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : P. DALLÉ est désigné secrétaire de séance

2026.320 - Attractivité économique - Bâtiment Relais ZA Aumaillerie - Vente d'une parcelle à la Société CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_320-DE

Fougères Agglomération **2026.320**

2026.320 - Attractivité économique - Bâtiment Relais ZA Aumaillerie - Vente d'une parcelle à la Société CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES

Le 30 août 2024, la société CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURE et Fougères Agglomération ont signé un bail au terme duquel une surface de 45m2 a été louée aux fins d'y ériger une infrastructure de téléphonie mobile. Ce bail a été conclu pour une durée maximale de 12 ans.

Dans souci de trouver un équilibre entre couverture réseau et rationalisation du réseau d'infrastructures sur le territoire, la société est amenée à modifier les conditions d'exploitation de certains sites afin de répondre aux évolutions technologiques dans un environnement économique bouleversé par l'explosion des coûts de l'électricité et des taux d'intérêts, et de respecter un tout nouveau contexte législatif et réglementaire.

En effet, le récent paquet législatif applicable à cette activité, voté en 2021, est venu bouleverser l'environnement d'exploitation des sites. Ainsi, la France a mis en place des mesures imposant aux acteurs de téléphonie mobile de réduire leur empreinte environnementale du numérique. Ces éléments les conduisent à mener une politique de poursuite de l'exploitation des sites répondant à un cahier des charges enrichi, dans le cadre d'une maîtrise du foncier permettant de réaliser les investissements nécessaires. Ces investissements garantiront aux clients opérateurs la meilleure couverture, tout en optimisant les sites en exploitation.

Par ailleurs, l'évolution prochaine des technologies embarquées au sol (edge computing) - ainsi que d'autres considérations d'ingénierie - les oblige à devoir disposer de droits réels sur une surface suffisante pour garantir l'évolution et les investissements à opérer sur les sites.

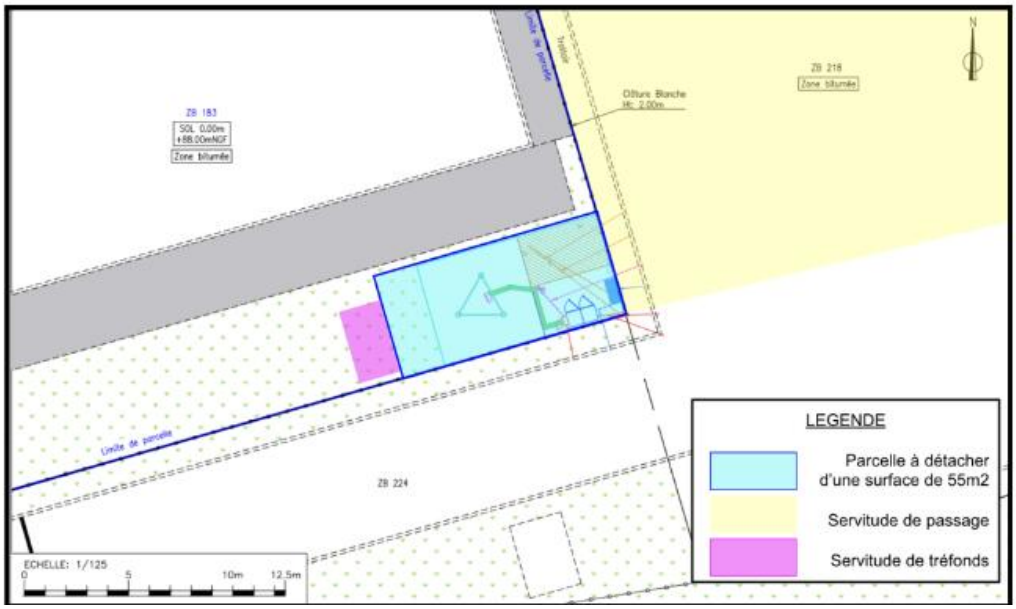
Dans ce contexte, la société Cellnex nous sollicite pour acquérir la parcelle faisant objet de la location. La demande porte donc sur la parcelle cadastrée section ZB numéro 183 sise La Tullière à LA SELLE EN LUITRE (35133), pour 55 m².



Cette opération sera réalisée par la société Celland Estate Management France, filiale du groupe Cellnex Telecom, véhicule réalisant les opérations immobilières pour le compte des filiales françaises dont Cellnex France fait partie.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20261109-CC_2026_320-DE

Il est prévu la constitution d'une servitude de passage et de passage en tréfonds sur les parcelles cadastrées ZB n°162, 183 et 218 afin d'assurer la desserte complète de la surface à détacher.



Après échange avec l'entreprise, il est convenu de céder cette parcelle d'environ 55 m² avant bornage à un prix négocié de 24.000 € HT.
Le prix est hors frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux, à la charge de l'acquéreur.
Fougères Agglomération déclare opter pour l'application de la TVA sur le prix total, conformément à l'instruction n°3-9-10 du 29 décembre 2010.

Vu l'avis de France Domaine ;

Vu l'avis de la Commission « Attractivité économique, emploi et formations supérieures » du 27/10/2026.

3 ABSTENTIONS : P. DALLÉ
C. GUINAUDEAU
E. LAFAYE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la présente vente au profit de la société Celland Estate Management France ou toute autre personne morale qui s'y substituerait selon les conditions exposées ci-dessus
- **D'OPTER** pour l'application de la TVA sur le prix total,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes notariés relatifs à cette vente.

Fait et délibéré en séance le 09/11/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET